

## 1 - PRESENTATION

Le multi-accueil bénéficie d'un agrément de 76 places pour enfants de 3 mois à 4 ans. Il propose deux modes d'accueil : Un accueil collectif régulier et occasionnel ainsi qu'un accueil régulier familial.

**1-1 AMPLITUDE HORAIRE** : 7h 30 – 18h 30 du Lundi au Vendredi

### **Accueil régulier collectif et occasionnel**

Capacité de **73** places

### **Accueil familial** (enfants confiés à une assistante maternelle à domicile)

Capacité : **3** places

### **1-2 FERMETURE**

- Les samedis, dimanches, jours fériés et exceptionnels accordés par le maire,
- 1 semaine durant les vacances scolaires de printemps de la zone scolaire B,
- 4 semaines au mois d'août,
- 1 semaine entre Noël et jour de l'An,
- 2 jours de formation du personnel.

Chaque année, les familles ont connaissance des jours de fermetures exceptionnelles liés au calendrier.

## 2 - PREAMBULE

L'établissement d'accueil veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'il accueille.

L'établissement n'émet aucune opinion religieuse, politique ou philosophique.

L'établissement étant laïque, aucune fête religieuse, pratique religieuse ou signe religieux ne peut être admis dans l'établissement

La CAF participe au financement du fonctionnement du multi-accueil par le versement de la Prestation de Service dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de trois finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- Permettre ainsi aux familles de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.